

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 650

présenté par

M. Daniel, Mme Rabin, M. Fauré, Mme Pires Beaune, M. Jalton, M. Plisson, rapporteur
Mme Marcel, M. Sebaoun, M. Pellois, Mme Khirouni, M. Destans, Mme Santais, M. Ferrand,
M. Cresta, Mme Romagnan, M. Delcourt, M. Hammadi, M. Cotel, M. Potier, M. Gagnaire,
Mme Untermaier, Mme Huillier, Mme Tallard, M. William Dumas, M. Aylagas, M. Vergnier,
M. Boisserie, M. Bricout, Mme Le Loch, M. Mesquida, Mme Biémouret, M. Borgel, M. Belot,
M. Ménard, Mme Martinel, Mme Chapdelaine, M. Liebgott, M. Assaf, M. Vlody, Mme Chauvel,
M. Le Déaut, Mme Gueugneau, M. Grandguillaume, M. Lesage et M. Bleunven

ARTICLE PREMIER

Après le mot

« prix »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« de toutes les énergies, fossiles comme renouvelables, ainsi que sur leurs externalités positives et négatives, parmi lesquelles leur contenu carbone ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

L'information donnée sur les énergies doit être la plus complète et la plus objective possible pour que les choix à effectuer sur cette question soient tout à fait éclairés.

Ainsi, s'il est indispensable de favoriser le développement des énergies renouvelables et de leur accorder une part plus importante dans l'approvisionnement énergétique de notre pays, il est tout aussi nécessaire de prendre en compte leurs éventuels effets secondaires et de les mettre au regard de ceux causés par les énergies fossiles.

Aussi, il est précisé, d'une part, que l'information et la transparence sont recherchées pour tous les types d'énergie et, d'autre part, que les données fournies intègrent les avantages et les inconvénients de chacune des énergies.